



Fiche de renseignements

À compléter pour toute étude de rétention d'eau temporaire en toiture-terrasse avec limiteur de débit (les champs marqués d'une * sont obligatoires)

Demandeur

Nom de l'entreprise :

Nom du demandeur :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Télécopie : Courriel :

Chantier

Nom du projet :

Localisation (code postal + ville) :

Éléments concernant la toiture

Type de chantier : Neuf Rénovation Nombre de toitures stockantes* :

Type de membrane d'étanchéité* : Superficie totale de la zone de collecte des eaux pluviales : m²

Nature de la protection lourde : Superficie totale de la zone de rétention : m²

Complexe végétalisé: Oui Non

Rappels : - un décaissé de 20 mm dans l'isolant au droit des entrées des eaux pluviales devra être prévu conformément au NF DTU 20.12
- distance entre le relevé et le pare-gravier, 18 cm minimum sur chacun des côtés.

Éléments concernant la zone géographique (pour la prise en compte des coefficients de Montana)

Zone résidentielle, centre-ville ou ZI (Retours sur 30 ans)

Zone rurale (Retours sur 10 ans)

Éléments concernant la rétention d'eau

Volume de rétention «Vr» maximal du projet* : m³ Débit de fuite «Qreg» maximal de la parcelle* : l/s/ha

Référence ou n° de toiture*	Superficie de la zone de collecte en m ² *	Zone de rétention		Nombre et diamètre extérieur en mm* des EEP cylindriques droites		Protection lourde (si gravillonnaire)		Module de rétention d'eau type «nid d'abeille»	
		Superficie en m ² *	% pente*	Verticale	Horizontale	Hauteur en mm*	Indice de vide en %*	Hauteur en mm*	Indice de vide en %*
				X	X				
				X	X				
				X	X				
				X	X				
				X	X				
				X	X				
				X	X				
				X	X				
				X	X				



Notice explicative

Zone de collecte

Cette valeur correspond à la somme des surfaces des toitures (*pentés ou plates*) se déversant sur la zone de rétention + la zone de rétention proprement dite.

Zone de rétention

Cette valeur correspond à la surface de la zone de rétention proprement dite.

Prise en compte des coefficients de Montana

Les caractéristiques de la zone géographique (*résidentielle, centre-ville, zone industrielle ou zone rurale*) du projet, permettent de prendre en compte les données Météo France nécessaires pour établir la note de calcul.

Pour cela Météo France répertorie selon la zone concernée les intensités de pluie (*hauteur exprimée en millimètres*) en fonction de leur durée (*exprimée en minutes*).

Pour établir ces données, Météo France utilise ensuite la formule de Caquot qui comporte des coefficients, dits **coefficients de Montana**, pour une région donnée et une période donnée de 5 ans à 100 ans selon le contexte.

Volume de rétention «Vr» maximal du projet

Cette valeur est précisée dans les DPM (*Documents Particuliers du Marché*) rédigés par la Maîtrise d'Œuvre.

Il s'agit de la quantité d'eau maximale pouvant être stockée dans les bassins de stockage temporaire.

Débit de fuite réglementaire «Qreg» en l/s/ha (*litre(s)/seconde/hectare*)

Cette valeur est précisée dans les DPM (*Documents Particuliers du Marché*) rédigés par la Maîtrise d'Œuvre ou dans le Règlement d'Assainissement Local.

Il s'agit de la quantité limitée d'eau qui s'évacue du bassin de stockage par l'intermédiaire d'un dispositif de régulation.

Ce débit, exprimé en litre(s)/seconde à l'hectare est ensuite ramené à la superficie du projet pour établir la note de calcul.

Diamètre des EEP cylindriques droites

Cette valeur permet de déterminer le diamètre des limiteurs de débit.

Hauteur de la protection lourde ou du module de rétention

Cette valeur permet de déterminer la hauteur des limiteurs de débit conformément aux NF DTU 20.12 et 43.1.

Indice de vide

L'**indice de vide** est le rapport exprimé en pourcentage entre le volume des vides et le volume solide du complexe alvéolaire de rétention et/ou de la protection lourde de type gravillonnaire.

- Cet indice est indiqué dans les Fiches Techniques des plaques alvéolaires de rétention temporaire d'eau (*type Siplast Nidarooft, Soprema Retentio, Iko Waterfix, etc...*) pour toitures-terrasses.
- Dans le cas d'une protection lourde de type gravillonnaire, celui-ci est également appelé «porosité intergranulaire» et est indiqué dans les Fiches Techniques ou dans les rapports d'essais établis par les laboratoires des carrières de granulats.

Cet indice permet de calculer le volume d'eau stocké dans le complexe alvéolaire ou la protection lourde de type gravillonnaire nécessaire à l'établissement de la note de calcul.